

Auteurs :
Mickaël ETHEVE
Antoine JAN

Septembre 2014

Etude sur les filières courtes alimentaires

Communautés
d'Agglomération de St
Quentin en Yvelines, Versailles
Grand Parc, Plateau de
Saclay et Europ'Essonne

Rapport phase 2
Note résumée



Coordination technique :

Versailles Grand Parc – Elodie LEMIERE
Europ'Essonne – Lorraine WEISS
Plateau de Saclay – Jean Michel EECKHOUTTE
Saint Quentin en Yvelines – Céline BERRY

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	Rappel de la demande selon le cahier des charges	3
1.2	Rappel des éléments de contexte nationaux et régionaux.....	3
1.3	Rappel de la logique de la méthodologie suivie	3
2	RESUME DES ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE	4
2.1	Points d'attention sur les circuits courts	4
2.1.1	Rappel de la définition officielle des Circuits Courts retenue (Conseil, Commission et Parlement Européen)	4
2.1.2	Les freins à intégrer dans l'action publique pour le développement des circuits courts	4
2.2	La capacité d'action des collectivités territoriales.....	5
2.3	Contenu du rapport final	6
3	LES ACTIONS PROPOSEES.....	7
3.1	Les actions proposées sur l'ensemble des territoires	7
3.2	Actions proposées sur le Plateau de Saclay.....	7
3.2.1	Action n°1 : Valorisation du foncier agricole et naturel	9
3.2.2	Action n°2 : Faciliter l'accès au logement.....	11
3.2.3	12
3.2.4	Action n°3 : Soutien aux actions de coopération entre acteurs	13
3.3	Actions proposées sur la Plaine de Versailles.....	17
3.3.1	Action n°4a : Appuis financiers aux investissements productifs	18
3.3.2	Action n°4b : Appuis financiers aux investissements relatifs à la transformation des produits, dont transformation collective	20
3.3.3	Action n°5 : Transfert-diffusion de connaissance	22
3.3.4	Action n°6 : Impulser une pépinière, créer un guichet unique.....	24
3.4	Actions proposées sur le Triangle Vert.....	27
4	CONTRAT DE TERRITOIRE ET CIRCUITS COURTS : QUELLE DECLINAISON EN EN ILE DE FRANCE ?	29
4.1	Rappel du cadre retenu par le FEADER	30
4.2	Les territoires LEADER : intérêt potentiel pour les projets intercommunautaires	31

1 Introduction

1.1 Rappel de la demande selon le cahier des charges

L'étude sur les filières courtes alimentaires s'inscrit dans le **dispositif du « Grand projet 3 » (GP3)** du contrat de projet Etat-Région, dont le périmètre est constitué par les quatre communautés d'agglomération **Versailles Grand Parc, Europ'Essone, Plateau de Saclay, Saint Quentin en Yvelines**.

Pour la mise en œuvre du GP3, ces dernières ont réalisé un « projet de territoire » composé d'un diagnostic, d'un projet d'aménagement et d'un plan d'actions : l'étude répond à l'action n°23 de l'axe stratégique n°2 du projet d'aménagement : *valoriser et protéger un environnement et un cadre de vie attractif*.

Cette étude vise à **renforcer l'appui aux démarches territoriales et la réflexion des collectivités sur la nature des projets agricoles locaux à soutenir ou à impulser, la dynamisation des territoires et l'amélioration des liens entre agriculteurs et habitants, gages de durabilité de la présence agricole**.

Notons également que l'étude s'insère dans un contexte où l'activité agricole du Plateau de Saclay se trouve confortée par la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 « relative au Grand Paris » créant une zone de protection naturelle, agricole et forestière (**ZPNAF**) dans le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN). L'étude permettra ainsi de fournir des éléments au programme d'actions de la ZPNAF.

1.2 Rappel des éléments de contexte nationaux et régionaux

Cette étude s'inscrit par ailleurs dans un **calendrier riche d'actualités**, au niveau national (nouvelle **Loi de Modernisation Agricole 2014**), et européen (nouvelle programmation de la **PAC 2014-2020**, déclinée dans les régions).

Ce contexte, dont nous reprendrons les principaux éléments dans le rapport, est riche en opportunités pour le **financement et l'animation/gouvernance** des projets (fonds FEADER et candidatures territoires LEADER = **57,6 millions d'euros mobilisables auprès de la région IDF**).

1.3 Rappel de la logique de la méthodologie suivie

Le cahier des charges rappelle que l'objectif de l'étude est de « *renforcer l'appui aux démarches territoriales et la réflexion des collectivités sur la nature des projets agricoles locaux à soutenir ou à impulser* ».

Ainsi, pour répondre à cet objectif et **mobiliser les acteurs agricoles durablement**, il convient de :

- Développer un **niveau de prestation de services, une plus-value économique, vecteur de développement** (= être en phase avec les besoins des acteurs parties prenantes)
- S'appuyer sur un « **noyau dur** » d'**entrepreneurs ancré sur un territoire** dans un **même domaine d'activité ou une chaîne économique**,
- **Intégrer leur positionnement économique individuel** (selon leur taille économique ou leur temporalité dans leur phase de développement)
- Mettre en place une **structure de gouvernance où les chefs d'entreprises ont un rôle moteur**. Les collectivités publiques ne devant être là que pour faciliter l'écosystème territorial

Pour respecter ces facteurs clés de succès, nous avons donc réalisé des ateliers (1 par ensemble agricole : Plaine de Versailles, Plateau de Saclay et Triangle Vert), regroupant les agriculteurs, les acteurs du développement territorial, et les collectivités, afin de **recenser les besoins les plus prégnant des agriculteurs**, et de **retenir les actions susceptibles de les soutenir, dans lesquelles peuvent s'inscrire les collectivités**.

2 Résumé des enseignements de l'étude

2.1 Points d'attention sur les circuits courts

2.1.1 Rappel de la définition officielle des Circuits Courts retenue (Conseil, Commission et Parlement Européen)

« Circuit d'approvisionnement court : un circuit d'approvisionnement impliquant un **nombre limité d'opérateurs économiques**, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs »

La définition retenue à la fin du trilogue (Conseil, Commission, Parlement) a donc intégré les transformateurs dans le public de la gouvernance des circuits courts. *On évolue ainsi sensiblement de la définition de 2008¹ qui se basait sur le nombre d'intermédiaire pour retenir une notion d'avantage orientée vers « les boucles économiques courtes ».*

Cette définition traduit donc le fait que les territoires peuvent jouer un rôle déterminant dans leur « politique alimentaire », basé sur leurs compétences, et intégrant des champs d'actions larges pouvant toucher à **l'aménagement** (foncier, urbanisme, équipement, ...) à la **politique commerciale** (dynamisation des centres bourgs, commerces de proximités), ou encore à **l'attractivité** (accueil des entreprises, marketing territorial, tourisme...).

Notons que cette définition Européenne est celle utilisée dans le PRDR² Ile de France, qui décline les objectifs opérationnels et les dispositifs de soutiens du FEADER.

2.1.2 Les freins à intégrer dans l'action publique pour le développement des circuits courts

Si l'action publique recherche de plus en plus de projets collectifs et des valorisations en restauration collective, **on analyse des freins qu'il convient d'intégrer** :

- Certains exploitants ne sont pas en recherche d'organisation collective ayant leur propre opportunité de marché. D'autres étant quant à eux au stade de lancement de leur activité, ils ne s'engageront pas dans l'immédiat dans un projet collectif. Le risque est ici que les acteurs publics « courent après les acteurs » pour les mobiliser. Un projet collectif ne se décrète pas : il nécessite un temps long d'animation locale et des moyens financiers dédiés sur la durée par contrats d'objectifs avec les associations, les chambres consulaires pour se faire.
- La création d'outils de transformation présente des risques économiques (investissement à consentir, amortissement induit, remboursement) qui pèsent rapidement sur l'économiste du projet (dépenses rapides mais recettes tardives...). Pour être rentable, soit le projet doit disposer de marchés suffisants et donc de volumes qui permettent d'amortir l'équipement consenti ; soit il doit être positionné sur des marchés à haute valeur, et donc de niches, pour équilibrer. Avant tout projet neuf, le passage par une mutualisation avec des outils/équipements existants est plus adapté, le temps de lancer l'activité.
- Le pilotage des projets collectifs nécessitent des compétences fortes de direction, de commercial, de maîtrise du process de transformation produit. Ces compétences ne doivent

¹ cf. plan Barnier de 2008 relatif aux circuits courts : 1 intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur

² Plan Régional de Développement Rural

pas être négligées et ne peuvent se concentrer ni sur un acteur public, ni sur une seule personne dans l'entreprise. Nombreux sont les projets qui échouent en raison d'un mauvais pilotage

- La restauration collective n'est pas automatiquement un marché attractif : ce marché est souvent un marché « prix ».

2.2 La capacité d'action des collectivités territoriales

Les collectivités peuvent alors concrètement agir par :

- La **création d'une confiance avec les exploitants agricoles** par une implication et écoute dans le quotidien, en lien avec les associations et l'apport de moyens
- Une **visibilité foncière** aux exploitants en place et aux futurs installés (protection, schéma de desserte, résorption des points de conflits d'usage entre espace urbain et espace agricole, accès à l'eau et l'énergie)
- La **mise en place de guichet unique de proximité** facilitant l'accès à l'information quant aux aides et organismes d'appuis existants, la diffusion de références technico-économiques, l'accès au conseil par convention de partenariat avec les organismes dédiés et référencés
- La **mise en place d'un contexte économique** facilitant le lancement d'activités (espace test, pépinière agroalimentaire, création de fonds de garantie/ emprunts) et de manière anticipée, faciliter l'accès aux fonciers et aux biens immobiliers pour la phase opérationnelle (portage et rétrocessions)
- **L'appui financier** aux investissements (production, transformation)
- La création d'emplacements réservés dans le cadre d'une **politique de l'urbanisme commercial et de planification urbaine** pour des points de vente (avec un travail sur la localisation pertinente dans le tissu urbain)
- La mise en place de **lieux équipés pour les marchés** (attention nombreux seront les revendeurs et pas toujours les producteurs)
- Agir par la **commande publique incitative** (technique d'allotissement, ciblage de quelques produits trouvant une capacité de réponse localement)

Des coopérations inter-intercommunalités seront source d'économie d'échelles pour certains équipements structurants si des besoins se manifestent davantage (ex : pépinières et espaces test ; outils collectifs de transformation).

Sur le court terme, la **création d'une confiance avec les agriculteurs en place est indispensable et un préalable**. Sans cela il n'y aura pas de mobilisation. Cette confiance passera notamment par une visibilité foncière, l'appui aux investissements productifs du quotidien.

Il convient également de créer un travail parallèle avec les associations en place, un **appui à leur moyen d'animation et une plus grande coopération entre elles est nécessaire**.

2.3 Contenu du rapport final

Ce rapport présente ainsi :

- ⇒ **Les résultats des ateliers :**
 - Présentation du territoire spécifique
 - Les sujets clefs retenus par les acteurs en présence

- ⇒ **Les fiches actions par territoire**
 - Description de l'action : finalités, conditions techniques et financières d'intervention, indicateurs de suivi...
 - Exemples de réalisations

- ⇒ **Les modes d'actions possibles pour les Communautés d'Agglomérations :**
 - Les outils de soutiens régionaux :
 - Déclinaisons de la politique de soutien Européenne, retranscrits dans le PRDR (fonds FEADER)
 - Les territoires LEADER : intérêt potentiels pour les projets intercommunautaires
 - Outils spécifiques d'Ile de France (PREVAIR et PRIMHEUR)
 - Articulation de la planification intercommunale et des contrats de territoire : analyse fonctionnelle des espaces agricoles, protection et mise en valeur, articulation au sein du SCOT...

Notons que ces fiches actions sont volontairement formulées de manière à être compatibles avec le PRDR 2014-2020 de la région Ile de France, principale source de financement des actions, sous réserve de mobiliser une contrepartie financière des collectivités locales.

Si elles rentrent dans ce cadre financier, ces actions n'en demeurent pas moins issues des besoins des acteurs économiques, porteurs potentiels et cibles des actions.

Par ailleurs, au-delà du cadre financier, le chapitre 4 du rapport rappelle la cohérence possible, de ces actions avec d'autres modes d'actions intercommunaux.

3 Les actions proposées

3.1 Les actions proposées sur l'ensemble des territoires

Objectifs cibles	Actions
Faciliter les <u>conditions de production et de transformation</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Protection, aménagement du foncier agricole et naturel : analyse fonctionnelle, aménagement, desserte, équipements, mesures agroenvironnementales • Faciliter l'accès au logement pour la main d'œuvre salariée agricole : aménagement de logements et rénovation • Réduction des charges salariales : aide à l'accompagnement de la création de groupement d'employeurs agricoles (coopération)
Permettre un <u>accès aux services</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis à l'investissement pour la production et la transformation : constructions, équipements ou aménagements de bâtiments, achats d'équipements matériels, études et frais d'experts (audit, étude commerciale, communication) • Ingénierie financière : fonds de garantie facilitant l'accès à l'emprunt, aide à la trésorerie • Installation : repérage des cédants, contrat de transmission, portage foncier, couveuse et espace test, aides à l'installation (démarrage)
Développer une <u>ambiance économique agroalimentaire dont circuits courts</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert et diffusion de connaissances : centre de ressources agro alimentaire, grappe d'entreprises et pépinières, recueil et diffusion de références technico économiques • Appui à la coopération pour la structuration des filières et l'innovation : animation, frais de formation, prestation d'étude et de conseil, communication et promotion sur les savoirs faire, espaces tests

Ces actions ont fait l'objet d'une restitution auprès des participants des ateliers sur les différents territoires, pour permettre une **validation et priorisation par territoire** : certaines de ces actions sont donc valables pour plusieurs territoires. Pour une lecture plus aisée, nous avons cependant opté pour une présentation par territoire.

Rappelons que **ces actions s'inscrivent dans le cadre des nouvelles candidatures LEADER** de la région Ile de France, auxquelles vont répondre certaines des associations. Pour faciliter ce travail à venir, nous avons formulé les fiches actions sur un modèle compatible avec celui des fiches d'éligibilité des candidatures LEADER.

Pour les territoires non candidats, ou qui ne seraient pas retenus, notons que **les fonds FEADER demeureront mobilisables au fur et à mesure, sur la période 2014-2020, avec des cofinancements des collectivités**. Les fiches actions proposées ci-après font donc le lien avec les mesures du PRDR IDF, décrit au chapitre 4, pour faciliter cette mobilisation LEADER ou FEADER.

Enfin, rappelons que ces actions sont **basées à la fois sur les besoins des producteurs** (ateliers de concertations + entretiens individuels) **et sur les modes d'actions publiques possibles** (collectivités locales, département ou région). A titre d'exemple, les actions d'ingénieries financières sont mentionnées relativement à un besoin identifié des acteurs, et une volonté affichée de la Région Ile de France de mettre en place de tels dispositifs financiers.

3.2 Actions proposées sur le Plateau de Saclay

Le diagnostic offre et demande de la phase 1 et l'atelier ont permis de faire ressortir les enjeux suivants pour le plateau de Saclay :

Commercialisation en circuits courts :

- peu de besoins identifiés, marché potentiel important et peu limitant
- des exploitations en majoritairement en grandes cultures qui ont atteint « un seuil de diversification »

Transformation des produits fermiers : des aides régionales déjà bien présentes et accessibles (PREVAIR et PRIMHEUR)

Emploi de main d'œuvre qualifiée : difficulté pour recruter et maintenir sur le territoire (peu de main d'œuvre disponible et coût du logement important)

Commercialisation pour la RHD collective : un marché contraignant en comparaison de la vente directe, qui nécessite de mutualiser les moyens

Au regard de ces enjeux, le groupe de travail a retenu les actions suivantes :

Faciliter les conditions de production et de transformation

- **Valorisation du foncier agricole et naturel** (action n°1)
- **Faciliter l'accès au logement pour la main d'œuvre salariée agricole** (action n°2)
- **Réduction des charges salariales** (action n°3)

3.2.1 Action n°1 : Valorisation du foncier agricole et naturel

Mesure 7 du FEADER « Animation, études et investissements, liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et foncier »

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>L'agriculture est soumise à de nombreux facteurs de déstabilisation liés à la forte pression foncière et l'étalement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût d'accès au foncier élevé, - Difficultés d'installation pour les jeunes agriculteurs, - Précarité de l'outil de travail des agriculteurs en place, - Difficultés de circulations agricoles induites par le trafic et les aménagements routiers non adaptés, - Déstructuration parcellaire, <p>Les espaces agricoles sont également des espaces multifonctionnels concourant notamment du cadre de vie, et réservoir de biodiversité</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Maintenir la multifonctionnalité des espaces agricoles et naturels Valoriser ces espaces</p>
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles (configuration parcellaire, desserte, accès aux équipements de production) - Non enclavement des sièges d'exploitation - Mise en place de périmètre et zonage de protection - Préservation et mise en valeur des espaces agricoles et de l'environnement
Descriptif des actions	<p>Animation, études et investissements liés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et foncier</p>
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes physiques ou morales qui disposent de droits réels ou personnels sur les espaces - Les collectivités territoriales - Les GIP - Les gestionnaires d'espaces naturels
Dépenses éligibles	<p>Actions d'animation : frais d'étude, frais de personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des PAEC et plan de gestion induit - Appuis au montage des contrats <p>Les études : étude, frais d'experts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyses fonctionnelles (enjeux agricoles et biodiversité) visant à prendre en compte le fonctionnement des espaces agricoles, forestiers et naturels dans l'aménagement du territoire et à préserver le foncier dans les territoires - Diagnostics de territoire à la mise en place de mesures agroenvironnementales et de programmes d'actions trames verte et bleue <p>Les investissements : équipements, travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements et travaux liés à la préservation, la gestion, à la restauration et la réhabilitation des milieux naturels,

	<p>paysages ruraux et espaces agricoles (réhabilitation, plantation ou entretien de haies ; réduction de l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaire ; restructuration parcellaire agricole)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements et/ou équipements en lien direct avec la MAEC contractualisé par l'exploitant
Critères de sélection des projets	<p>Espaces prioritaires au regard du SRCE et du SDRIF Espaces engagés ou s'engageant dans une démarche de périmètre de protection</p>
Taux de cofinancement FEADER moyen	De 50% à 100 %
Indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ha engagés, part de la SAU intercommunale - Nombre d'exploitations protégées, part dans le total des exploitations - Enquête sur la pérennité des exploitations à 5 ans - Enquête sur l'amélioration de la fonctionnalité des espaces agricoles - Résorption des conflits d'usage
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<p>Incidences environnementales et économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des surfaces agricoles, impact positif sur la biodiversité - Maintien des capacités productives agricoles <p>Incidences sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode de commercialisation par circuits courts - Résorption des conflits d'usages <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de périmètre de protection, - GAL
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Mesures en lien avec</p> <p>La mesure 4 : investissements physiques La mesure 6 : développement des exploitations et des entreprises Les mesures 8, 10 et 11 : agroenvironnement, agribio La mesure 16 : coopération</p>

3.2.2 Action n°2 : Faciliter l'accès au logement

Mesure 7 du FEADER « Aménagement de logements pour les salariés en lien avec l'activité agricole »

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Les difficultés d'accès au foncier, le capital de départ à réunir, la fonctionnalité des espaces disponibles, la précarité des baux pénalisent l'installation.</p> <p>Les difficultés d'accès au logement limite le recours à de la main d'œuvre salarié et complexifie les conditions de travail et de vie.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Maintenir le tissu agricole et une dynamique entrepreneuriale</p> <p>Faciliter le recours à la main d'œuvre salarié</p> <p>Améliorer les conditions de vie des salariés agricoles</p>
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et la création d'emplois en lien avec l'activité agricole - Création de liens au sein des communes avec les agriculteurs - Exemplarité du projet (utilisation d'agro matériaux, prise en compte des critères environnementaux...)
Descriptif des actions	<p>Investissements matériels : aménagement de bâti liés à la densification et à la rénovation</p> <p>Investissements immatériels : les études préalables (étude de faisabilité, diagnostics et expertises, honoraires d'architectes, frais juridiques ou notariés... réalisés par des prestataires externes)</p>
Bénéficiaires	<p>Personnes physiques ou morales qui disposent de droits réels ou personnels sur les espaces</p> <p>Collectivités territoriales</p>
Dépenses éligibles	<p>80% des dépenses éligibles</p> <p>Etudes et honoraires dans la limite de 10% des investissements</p>
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - L'exemplarité sera requise pour les investissements notamment en matière de limitation de consommation d'espaces via une densification de l'habitat ou la rénovation de bâti, l'utilisation d'agro matériaux et la prise en compte de critères environnementaux - L'aménagement des logements se fera via la densification ou la rénovation de bâti dans un objectif de réduction de la consommation des espaces et à ce titre en conformité avec les documents d'urbanisme en vigueur.
Taux de cofinancement FEADER moyen	<p>Taux maximum de 80% des dépenses éligibles.</p> <p>Frais d'étude dans la limite de 10% des investissements</p>
indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logement et localisation, - Nombre d'emplois salariés créés ou maintenus - Nombre d'installation facilitée - Enquête sur la pérennité des salariés, - Contenu des éco-logements
Analyse développement durable : incidence de	<p>Incidences environnementales et économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de travail

l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des éco-matériaux <p>Incidences sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois locaux - Amélioration des conditions de vie <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans le territoire siège d'exploitation
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Mesures en lien avec</p> <p>La mesure 4 : investissement physique</p> <p>La mesure 6 : développement des exploitations et des entreprises</p>

3.2.3

3.2.4 Action n°3 : Soutien aux actions de coopération entre acteurs

Mesure 16 du FEADER « Démarches communes pour la structuration des filières, l'émergence de projets pilotes et l'innovation / promotion des produits et savoir-faire régionaux »

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	La relocalisation des productions et des circuits de commercialisation est un enjeu pour le territoire. Ces démarches se heurtent toutefois au temps long du projet et de la mobilisation, à des enjeux logistiques, à une compétitivité économique, à une faible coopération entre acteurs.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les démarches collectives permettant le développement et la structuration des circuits d'approvisionnement courts - Soutenir les activités de valorisation et de promotion des produits et savoir-faire agricoles - Favoriser l'adéquation des produits et des démarches des entreprises
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la performance des entreprises sur le plan économique, et/ou environnementale - Création de lien entre maillons des chaînes économiques - Développement des entreprises sur les marchés alimentaires - Coopération entre acteurs
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches collectives permettant le développement et la structuration des circuits d'approvisionnement courts - Coopération entre exploitations agricoles - Coopération entre exploitations agricoles et acteurs de la 1^{ère} transformation, et réseaux de distribution
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitations agricoles et acteurs de la première transformation de produits agricoles - Collectivité maître d'ouvrage initial - Structures constituées par le regroupement d'au moins 2 entités
Dépenses éligibles	<p>Etudes de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de formations (acquisition de compétences nécessaires à la réalisation du projet) - Prestations d'études, de conseil et d'ingénierie - Temps d'animation (frais de personnels et frais professionnels associés) - Frais de communication et des outils de promotion - Participation à des foires et salons
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation avec les stratégies de filières et/ou territoriales (existantes ou à déployer) - Prise en compte des attentes sociétales (sociales, environnementales) - Effet levier sur la qualité des produits, le recours à l'expérimentation et à l'innovation ; - Démonstration de la viabilité économique du projet

	<p>Priorités sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche de création de valeur ajoutée et positionnement sur marché segmenté, de niche, de produits transformés - Démarche de création de service facilitant l'accès aux produits locaux (ex : Drive, panier/nœud de transport, RHD etc...) - Redynamisation des marchés locaux avec « approvisionnement fermier » - Grappe d'entreprises agroalimentaires (en lien avec mesure « transfert connaissance-diffusion »)
Taux de cofinancement FEADER moyen	Taux maximum de 80%
Indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de projet de coopérations - Volumes locaux mobilisés et valorisés - Marchés captés : nombre et type - Type de démarche qualité - Type d'innovation organisationnelle, process, produits - Chiffre d'affaire, évolution du chiffre d'affaire
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<p>Incidences environnementales et économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la double performance des entreprises <p>Incidences sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la capacité d'emplois - Valorisation des productions locales et des capacités productives locales <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopération entre acteurs
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Mesures en lien avec</p> <p>La mesure 1 : transferts, diffusion</p> <p>La mesure 4 : investissement physique</p> <p>La mesure 6 : développement des exploitations et des entreprises</p> <p>Les mesures 8,10 et 11 : agroenvironnement, bio</p> <p>La mesure 16 : coopération</p>

Exemple de déclinaison opérationnelle : « aide à l'accompagnement de la création de groupement d'employeurs agricoles »

<p>Référence juridique et financier fonds européen FEADER</p>	<p>Domaine prioritaire 2A Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers les marchés dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole. Mesure 36 – Coopération Sous-mesure 36-C Coopération pour l'organisation de processus de travail communs, le partage d'installations et de ressources</p>
<p>Autres</p>	<p>Code du Travail, et notamment ses articles L1253-1 à 23, D 1253-1 à 11 et R 1253-12 à 44</p>
<p>Finalité</p>	<p>Améliorer les conditions de travail des agriculteurs Améliorer la compétitivité des exploitations Améliorer la viabilité et la vivabilité des exploitations Favoriser la création d'emplois</p>
<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>Mutualiser les services sur les exploitations agricoles en vue : D'accompagner le développement d'offres de services De mutualiser les services sur les exploitations agricoles De faciliter le développement d'une économie de proximité notamment les activités alimentaires nécessitant de la main d'œuvre (production, diversification, transformation, vente)</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Favoriser la mise en place de groupements d'employeurs afin de : Construire et adresser un questionnaire pour identifier les services dont ils ont besoin Etudier les options juridiques de portage : mettre en œuvre les services, leur fonctionnement et une évaluation des participations financières des producteurs Mettre en place la structure collective de groupement d'employeurs</p>
<p>Conditions techniques et financières d'intervention</p>	<p>Aide à l'accompagnement de la création de groupements d'employeurs agricoles Prise en charge des coûts nécessaires aux études de faisabilité et de montage à hauteur de 80 % du montant des coûts. L'aide sera plafonnée à 25 000 € par groupement et 20 % du coût de l'opération devra être prise en charge par des fonds privés</p> <p>Soutien au démarrage et au développement des groupements Prise en charge des coûts d'animation et de gestion des groupements à hauteur de 50 % des dépenses de fonctionnement lors de la période de démarrage (les salaires et charges salariales des salariés mis à disposition des entreprises étant exclus de l'assiette des dépenses). L'aide sera plafonnée à 25 000 € et la participation des entreprises adhérentes ou bénéficiaires du groupement devra être au moins égale à la</p>

	participation régionale.
Effets attendus	Permettre la prise en charge dégressive des dépenses occasionnées par la mise en place des services de remplacement par les groupements d'employeurs.
Indicateurs de suivi des réalisations	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>Nombre de journée d'emplois mutualisés (évolutions annuelles)</p> <p>Evolution de l'activité des exploitations bénéficiant du service : CA</p> <p>Evolution de l'activité du chef d'exploitation bénéficiant du service : activités développées, temps passés sur autres tâches, types de tâches</p>

3.3 Actions proposées sur la Plaine de Versailles

Le diagnostic offre et demande de la phase 1 et la consultation des acteurs au profil « entrepreneur » (Business-Farmer) sur la thématique des circuits courts ont permis de faire ressortir la priorité pour la Plaine de Versailles : « l'adaptation économique dans un contexte foncier/immobilier contraint est de **créer de la valeur ajoutée sur l'activité agricole** », via :

Optimisation des coûts (optimisation des maillons de la « chaîne produit » et des facteurs de production) : production, transformation, distribution (logistique)

Optimisation des savoirs faire (ambiance économique) : partage des connaissances, attractivité du territoire

Les enjeux prioritaires retenus sont :

Des difficultés d'accès aux facteurs de production :

- **Main d'œuvre agricole**
 - Peu de disponibilité de main d'œuvre qualifiée
 - Problème de l'accès au logement (coûts élevés)
- **Immeuble et équipements, services**

Des besoins de rendre visible l'attractivité du territoire :

- « Manque de mise en relation des vocations »
- Déficit d'accompagnement pour les projets existants agro-industriels
- Opportunité de partager voir mutualiser les compétences entre entrepreneurs

Au regard de ces enjeux, la logique d'action suivante, validée par la restitution auprès des acteurs, est proposée :

Faciliter les conditions de production :

- **Aide au logement des salariés, voir des saisonniers** (cf. action n°2)

Permettre un accès aux services :

- **Aide à l'investissement, ingénierie financière** (garantie sur les emprunts, aide à la trésorerie) (action n°4)

Développer une ambiance économique agroalimentaire dont circuits courts :

- **Transfert et diffusion de connaissance** (action n°5)
- **Impulser une pépinière, créer un guichet unique** (action n°6)

Ex Grappe d'entreprises : favoriser la création d'une « ambiance agroalimentaire locale », propice au développement de nouveaux projets, par le rapprochement d'entreprises d'un même secteur, pouvant s'enrichir mutuellement d'un partage des savoir-faire, voire d'une mutualisation de projets

3.3.1 Action n°4a : Appuis financiers aux investissements productifs

Mesure 4 du FEADER « Investissements dans les exploitations agricoles »

Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des entreprises rurales - Accroître l'efficacité des secteurs de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles - Fournir l'infrastructure nécessaire pour le développement de l'agriculture
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la performance des entreprises sur le plan énergétique, économique, et/ou environnemental - Réduire les coûts de production - Valoriser les coproduits - Développer les activités, améliorer la qualité
Descriptif des actions	<p>Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des exploitations d'élevage, de l'agriculture spécialisée et de l'agriculture biologique - Développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie - Réduction de l'impact des pratiques culturales sur l'environnement <p>Elevage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des élevages (bâtiments de logement des animaux, constructions nécessaires à l'activité d'élevage, salles de traite, bâtiments de stockage du fourrage, ...) - Amélioration des conditions sanitaires et bien-être animal (aménagement des abords de l'exploitation en vue d'améliorer l'hygiène, locaux sanitaires et leurs équipements locaux extérieurs liés à la contention des animaux) <p>Productions spécialisées : modernisation des entreprises et amélioration des pratiques (équipements et installation de cultures, équipement de stockage et de conditionnement, investissements liés au matériel végétal et plantes pérennes, matériels de culture et de récolte (hors renouvellement), matériel de manutention, de stockage et de conditionnement)</p> <p>Agriculture bio : investissement spécialisé nécessaire au respect du cahier des charges bio</p> <p>Investissement agroenvironnementaux : investissements de matériels de substitution aux produits phytosanitaires destinés à l'atténuation des impacts des pratiques culturales sur l'environnement ou à la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, sol)</p>
Bénéficiaires	Exploitations agricoles : les projets peuvent être individuels (personnes physiques ou morales) ou collectifs (groupement d'exploitations au sein d'une structure juridiquement constituée, formes coopérative de type CUMA, SCIC)

Dépenses éligibles	Constructions, équipements ou aménagements de bâtiments achats d'équipements matériels Etudes et frais d'experts
Critères de sélection des projets	La sélection se fera au regard de facteurs externes (handicaps, menaces et enjeux environnementaux) et internes (date d'installation, dimensions économiques, démarches sociales et environnementales) L'articulation et la cohérence du projet avec les démarches de filière et de territoire sera également prise en compte.
Taux de cofinancement FEADER moyen	Taux maximum de 40% des dépenses éligibles
Indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations aidées et localisation - Montants des investissements consentis et part de l'aide au final/investissement - Enquête sur l'impact pour l'exploitation agricole et le territoire
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<p>Incidences environnementales et économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la double performance économique et environnementale <p>Incidences sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de travail <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des capacités productives du territoire et diversification
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Mesures en lien avec</p> <p>La mesure 1 : transferts, diffusion</p> <p>La mesure 6 : développement des exploitations et des entreprises</p> <p>Les mesures 8,10 et 11 : agroenvironnement, bio</p> <p>La mesure 16 : coopération</p>

3.3.2 Action n°4b : Appuis financiers aux investissements relatifs à la transformation des produits, dont transformation collective

Mesure 4 du FEADER « Investissements pour la transformation, commercialisation et/ou développement de produits agricoles »

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le lien accru entre capacité productive agricole et industrie agroalimentaire locale ou outils collectifs est nécessaire pour une valorisation des productions agricoles.</p> <p>Il permettra une meilleure organisation des circuits courts et filière locale-régionale.</p> <p>Il peut également permettre de valoriser les productions à valeur ajoutée sur des marchés de niche, segmentés</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le tissu agricole et une dynamique entrepreneuriale - Améliorer les performances économiques et environnementales des exploitations, et des entreprises - Faciliter le positionnement sur les marchés des produits transformés
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la performance des entreprises sur le plan économique, et/ou environnementale - Création de lien entre maillons des chaînes économiques - Développement des entreprises sur les marchés alimentaires
Descriptif des actions	<p>Investissements immatériels éligibles : études préalables aux investissements matériels (études de faisabilité, diagnostics et expertises, honoraires d'architectes, frais juridiques ou notariés...</p> <p>Investissements matériels éligibles :</p> <p><i>1. Transformation des productions agricoles à la ferme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Constructions, équipements et aménagements de bâtiments en vue de mettre en place ou développer une activité de transformation à la ferme - Ateliers de transformation à la ferme des produits issus de l'activité de l'exploitation (création d'un nouvel atelier ou développement d'une activité de transformation déjà présente sur l'exploitation) <p><i>2. Développement des circuits courts de commercialisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement d'espaces de vente pour la production de l'exploitation ou celle d'entreprises voisines - Préparation et conditionnement en vue de la vente <p><i>3. Acteurs de la première transformation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Constructions, équipements et aménagements de bâtiments en vue de mettre en place ou développer une activité de transformation - Matériels et équipements technologiques, non liés à une simple réglementation et destinés à mobiliser l'innovation au service de la qualité alimentaire - Matériels et équipements apportant une solution logistique inexistante par ailleurs : plateformes de regroupement, etc.

Bénéficiaires	Exploitations agricoles et acteurs de la première transformation de produits agricoles Collectivité maître d'ouvrage initial
Dépenses éligibles	Sont éligibles : <ul style="list-style-type: none"> • coûts de l'organisation et de la mise en œuvre de l'action collective • coûts d'investissements
Critères de sélection des projets	L'articulation et la cohérence du projet avec les démarches de filière et de territoire sera également prise en compte. Les produits transformés devront être majoritairement locaux. Des exceptions seront accordés pour les seules phases de lancement et dès lors que la production locale n'est pas structurée et en mesure de répondre <ul style="list-style-type: none"> - « Transformation d'un produit agricole » : toute opération sur un produit agricole - Commercialisation d'un produit agricole » : la détention ou l'exposition en vue de la vente, la vente, la livraison ou toute autre forme de mise sur le marché, et toute activité de préparation d'un produit pour cette première vente, à l'exception de la première vente par un producteur primaire à des revendeurs ou des transformateurs.
Taux de cofinancement FEADER moyen	Taux maximum de 40% des dépenses éligibles
indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de projet de transformés - Volumes locaux mobilisés et valorisés - Marchés captés : nombre et type - Chiffre d'affaire, évolution du chiffre d'affaire
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<p>Incidences environnementales et économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la double performance économique et environnementale <p>Incidences sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la capacité d'emplois - Valorisation des productions locales et des capacités productives locales <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopération entre acteurs
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Mesures en lien avec</p> <p>La mesure 1 : transferts, diffusion</p> <p>La mesure 4 : investissement physique</p> <p>La mesure 6 : développement des exploitations et des entreprises</p> <p>Les mesures 8,10 et 11 : agroenvironnement, bio</p> <p>La mesure 16 : coopération</p>

3.3.3 Action n°5 : Transfert-diffusion de connaissance

Mesure 1 du FEADER « Transfert et diffusion de connaissance »

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Un important réseau d'accompagnement des agriculteurs pour la conduite de leur exploitation est présent (chambres d'agriculture, instituts, centres de gestion). Si les centres techniques en place sont très orientés grandes cultures, des besoins existent en matière de transfert diffusion de référence technico-économiques des exploitations en circuits courts. Par ailleurs, les dispositifs de transfert et de diffusion des données issues des travaux de recherche vers les exploitants agricoles, les entreprises alimentaires. S'ajoute le manque d'infrastructures d'expérimentation et d'« espaces-tests » à disposition des porteurs de projet
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le tissu agricole et une dynamique entrepreneuriale - Favoriser le transfert de connaissance et la diffusion d'information - Améliorer les performances économiques et environnementales des exploitations
Effets attendus ("on a réussi si")	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de nouvelles pratiques - Amélioration de la performance des entreprises sur le plan économique, et/ou environnementale - Création de lien avec exploitations - Application suite aux échanges
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information : actions collectives d'information et de diffusion de connaissances scientifiques, des résultats de la recherche, de techniques, de pratiques novatrices : journées techniques ou d'échanges de pratiques ou d'expériences techniques, séminaires/colloques, expositions, déplacement de terrain collectif de courte durée dans des exploitations, - Actions de démonstration : séquences pratiques relatives à une nouvelle technologie, l'utilisation de nouvelles machines, d'une nouvelle méthode de protection des cultures ou une technique spécifique de production ou une nouvelle technique environnementale <p>Durée : 0,5 à 2 jours consécutifs maximum. Au-delà, ce type d'action relève de la formation.</p>
Bénéficiaires	Personnes actives dans les secteurs de l'agriculture, des denrées alimentaires, des gestionnaires de terres et autres acteurs économiques qui sont des TPE- PME opérant l'agriculture et l'agroalimentaire
Dépenses éligibles	<p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coûts de l'organisation et de la mise en œuvre de l'action d'information et de démonstration • coûts d'investissements (tels que définis à l'article 45 RDR) afférents aux projets de démonstration

	<p>Sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses de frais de déplacement, restauration et hébergement des participants à l'action
Critères de sélection des projets	<p>Un dossier détaillant son projet qui doit inclure un plan de diffusion et les qualifications minimales attendues des personnes chargées des services de transfert de connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualification des services chargés de l'action et adéquation avec le public cible - Mise en œuvre de méthodes nouvelles pour le public cible - Adéquation avec les objectifs de l'appel à projet - Coût proposé - Qualité du descriptif du projet <p>Priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agroécologie - Circuits courts et références technico-économiques - Organisation collective - Mise en place d'espace test et d'un réseau des espaces tests
Taux de cofinancement FEADER moyen	Taux maximum de 100%
indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de journée d'échange-diffusion - Objet - Nombre d'application et type
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<p>Incidences environnementales et économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de travail - Amélioration de la double performance économique et environnementale <p>Incidences sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des compétences des entrepreneurs <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopération entre acteurs
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Mesures en lien avec</p> <p>La mesure 4 : investissement physique</p> <p>La mesure 6 : développement des exploitations et des entreprises</p> <p>La mesure 16 : coopération</p> <p>Les mesures 8,10 et 11 : agroenvironnement, bio</p>

3.3.4 Action n°6 : Impulser une pépinière, créer un guichet unique

Constat et enjeux

Face à la crise économique qui frappe durement les entreprises et les territoires, ainsi qu'à la baisse de la performance française en matière de productivité, les entreprises, et particulièrement les PME, n'ont pas tous les moyens nécessaires pour répondre à leur besoin de développement.

Parallèlement, le renforcement de l'ambiance économique territorial, l'appui à l'initiative économique sont nécessaires pour les porteurs de projets (lancement d'activité et/ou développement d'activités).

La mise en place d'une politique de soutien aux dynamiques de ces grappes d'entreprises constitue une des réponses face à ces difficultés.

Fiche action

Référence juridique et financier fonds européen FEADER	Sous-mesure 36-D Soutien aux filières agricoles de proximité Sous-mesure 36-E Activités de promotion dans un contexte local relatives au développement de circuits d'approvisionnement courts et des marchés locaux
Autres	
Finalité	Améliorer les conditions de travail des agriculteurs, des entreprises agroalimentaires Améliorer la compétitivité des exploitations Améliorer la viabilité et la vivabilité des entreprises Favoriser la création d'emplois Faciliter l'accès à l'innovation et favoriser sa diffusion
Objectifs stratégiques	Mutualiser les services sur les exploitations agricoles en vue : d'accompagner le développement d'offres de services ; de mutualiser les services sur les entreprises du territoire. faciliter le développement d'une économie de proximité notamment les activités alimentaires nécessitant de la main d'œuvre (production, diversification, transformation, vente)
Objectifs opérationnels	Favoriser la structuration de grappes d'entreprises agricoles et agroalimentaires Apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les filières courtes en lien avec la réduction du nombre d'intermédiaires. <i>A titre d'exemple : animation d'organisations collectives, création de solutions logistiques, mise en place d'une offre de service marketing, réalisation d'une étude de marché, etc.</i>

<p>Conditions techniques et financières d'intervention</p>	<p>Définition de « grappes d'entreprises » : Etre principalement constituées de TPE/PME, généralement dans un même domaine d'activité, et/ou d'une chaîne économique Présenter un « noyau dur » ancré sur un territoire permettant des rapports aisés de proximité entre les membres et qui est pertinent par rapport au tissu d'entreprises concerné Intégrer ou viser l'intégration des acteurs de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences, de l'innovation et de la recherche, en fonction des contextes et des initiatives Avoir pour stratégie : d'apporter des services aux entreprises qui peuvent porter sur l'ensemble de leurs besoins à travers des actions de mutualisation ou d'actions collectives, notamment concernant l'innovation sous toutes ses formes, l'emploi et les compétences, l'organisation du travail, le développement local, la communication, les aspects environnementaux... de s'articuler et coopérer avec les acteurs publics et privés dans un écosystème territorial.</p> <p>Typologie de projets : Innovant : créativité, prise de risque, création de valeur ajoutée. Partenarial : à minima 2 partenaires privés, pouvant bénéficier des compétences mondialement reconnus des équipes de recherche présentes en Ile de France ou régions limitrophes. Engageant : pouvant impliquer le recrutement de nouveaux personnels, achat d'équipements scientifiques et technologiques</p> <p>Aide à l'accompagnement de la création de grappes d'entreprises Prise en charge des coûts nécessaires aux études de faisabilité et de montage à hauteur de 80 % du montant des coûts. L'aide sera plafonnée à 25 000 € par projet de grappe et 20 % du coût de l'opération devra être prise en charge par des fonds privés</p> <p>Soutien au démarrage et au développement des grappes Prise en charge des coûts d'animation et de gestion des groupements à hauteur de 50 % des dépenses de fonctionnement lors de la période de démarrage (les salaires et charges salariales des salariés mis à disposition des entreprises étant exclus de l'assiette des dépenses). L'aide sera plafonnée à 25 000 € et la participation des entreprises adhérentes ou bénéficiaires du groupement devra être au moins égale à la participation régionale</p>
<p>Effets attendus</p>	<p>Autoriser la mise en place de locaux, services et espaces test dédiés à la grappe d'entreprises Permettre la prise en charge dégressive des dépenses occasionnées par la mise en place des services de remplacement par les groupements d'employeurs</p>

Indicateurs de suivi des réalisations	<p>Nombre et type d'adhérents à la grappe Nombre d'incubateurs adhérents aidés Nombre et type de conseils apportés Nombre et type de projets testés Nombre et type de projets aboutis, mis en œuvre Raisons des éventuels échecs (technique, financière, économique, organisationnelle) Evolution du CA de l'entreprise accompagnée via la grappe d'entreprise</p>
--	--

3.4 Actions proposées sur le Triangle Vert

Le diagnostic offre et demande de la phase 1, associé à des entretiens individuels, dégage les tendances suivantes :

Commercialisation en circuits courts :

- Une volonté de développer une activité alimentaire locale mais qui se heurte aux débouchés agricoles traditionnels
- Des tentatives de développement de création de débouchés locaux (ex : marché plein vent) marqué par une difficulté à mobiliser des producteurs locaux qui possèdent des débouchés parfois historiques sur Paris

Foncier :

- Faible capacité à mobiliser les organisations agricoles traditionnelles (SAFER, Chambre d'Agriculture)
- Questionnement sur les outils, processus, cibles, acteurs pour impulser un changement
- Des contraintes de « réactivité foncière » dans le cadre de projet de transmission – installation (visibilité des ventes, portage, ...)

Au regard de ces enjeux, et face notamment à la difficulté de mobilisation des acteurs, le mode d'action suivant est proposé :

Identification des acteurs avec lesquels agir :

- Identifier les faiseurs entrepreneurs
- Intégrer le cycle économique dans lequel se situe l'entrepreneur (création-développement-diversification-transmission...)

Identification des types de marché à viser :

- Marchés historiques : vente directe à la ferme et marchés de plein vent
- Marchés innovants par le service :
 - Transformation et conserverie (pour contrer la saisonnalité et autoriser un accès à des distributeurs artisanaux -> prod packagés/rayonnage)
 - E-commerce : requalification urbaine et opportunité de réserve foncière pour des Drive Fermier (apporter le service client aux consommateurs de praticité d'achat sur les trajets domicile-travail)
 - RHD : stratégie prix volumes -> diversification potentielle en légumes plein champs des exploitations en grandes cultures (argument sur la stabilité de revenu)
 - Economie circulaire : valorisation des déchets vert de la brasserie en engrais verts et/alimentation animale VL (tourteau de Houblon) – valorisation du fumier des chevaux

Mieux connaître le territoire agricole par une analyse fonctionnelle des espaces (cf. action n°1)

- Convention SAFER - PRIF
 - Enquêtes parcellaires
 - Repérer les cédants (5 à 6 années avant la cession)
- Abiosol (Saulx-les-Chartreux)
 - Faciliter parrainage Jeune Agriculteur - Cédant
 - Développer les couveuses et espaces test pour faciliter la professionnalisation
- Apporter de la visibilité foncière aux porteurs de projets (PRIF – Portage – Bail)

Faciliter l'accès à une main d'œuvre saisonnière :

- Association des Jardins de Cocagne
- Groupement d'employeurs (cf. déclinaison opérationnelle action n°3)

- Accès au logement (cf. action n°2)

Mobiliser les cofinancements européens sur des investissements spécifiques pour diminuer les charges : outils de transformation, mises aux normes, matériel, équipement producteurs (cf. action n°4)

Pour coordonner ces actions et permettre une mise en cohérence efficiente, il importe d'avoir une animation régulière d'un groupe projet, acteurs économiques privés et acteurs publics (élus, collectivités), adhérents à un même projet de territoire. C'est l'objet de l'action n°3 « Soutien aux actions de coopération entre acteurs »

4 Contrat de territoire et circuits courts : quelle déclinaison en Ile de France ?

Pour accompagner les acteurs agricoles dans le soutien et le développement de leurs activités, plusieurs outils sont directement utilisables par les collectivités :

- ⇒ Des **outils de soutiens régionaux** :
 - Déclinaisons de la politique de soutien Européenne, retranscrits dans le PRDR (fonds FEADER)
 - Politique régionale : outils spécifiques d'Ile de France (PREVAIR et PRIMHEUR)
- ⇒ Des **outils de planification** (analyse fonctionnelle des espaces agricoles, protection et mise en valeur, articulation au sein du SCOT...)

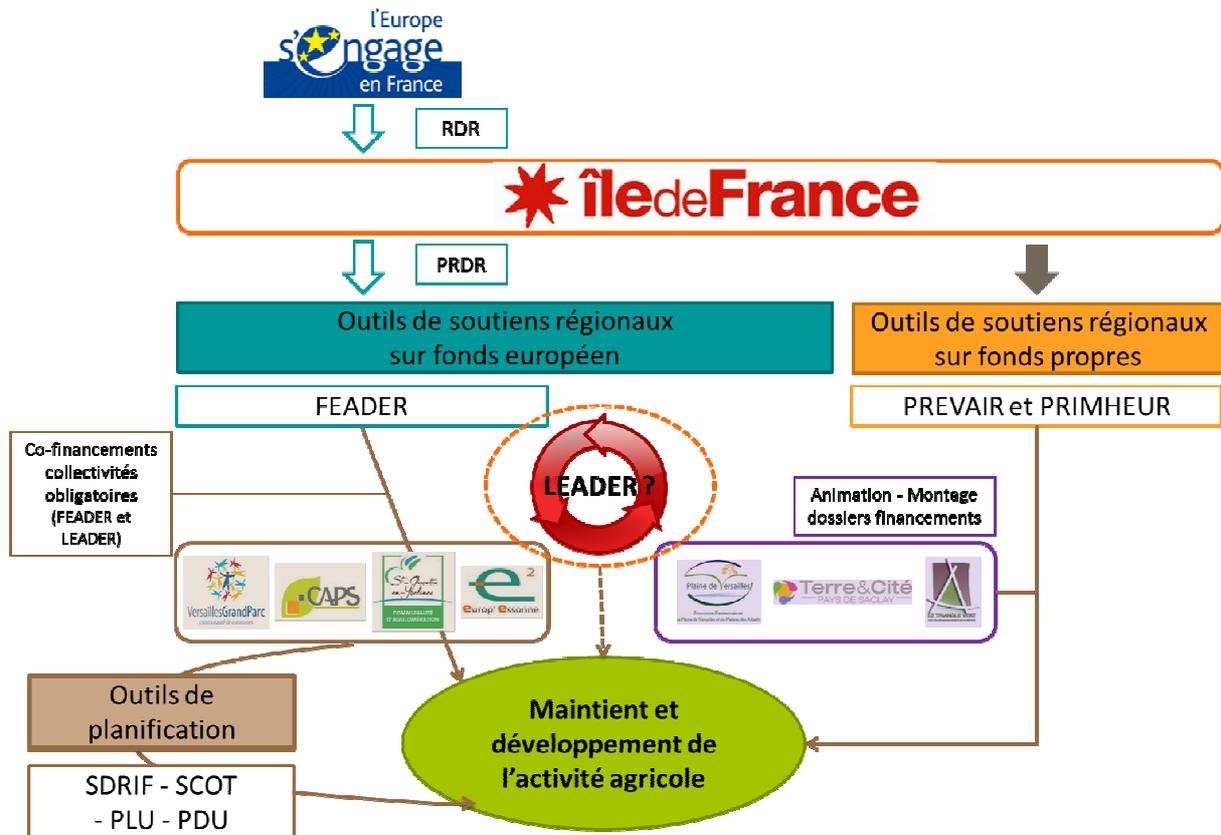


Figure 1 : Schéma des modes d'actions possibles

4.1 Rappel du cadre retenu par le FEADER



- ⇒ **Définition** : « "circuit d'approvisionnement court", un circuit d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs »
- ⇒ La définition retenue à la fin du trilogue (Conseil, Commission, Parlement) a donc intégré les « transformateurs » dans le public de la gouvernance des circuits courts. On évolue ainsi sensiblement de la définition de 2008 avec 1 intermédiaire (cf. plan Barnier de 2008 relatif aux circuits courts) pour retenir une notion d'avantage orientée vers « *les boucles économiques courtes* ».

Objectifs opérationnels poursuivis par le FEADER : mettre en place des sous programmes d'actions intégrées, pouvant bénéficier de bonification d'aides sous réserve de l'activation par la région du programme intégré circuit court, proposé par le RDR

Circuits courts d'approvisionnement : les mesures conseillées par le RDR

- ✓ LEADER
- ✓ Mise en place de groupements de producteurs
- ✓ Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- ✓ Investissements physiques
- ✓ Transfert de connaissances et actions d'information
- ✓ Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation
- ✓ Coopération
- ✓ Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

4.2 Les territoires LEADER : intérêt potentiel pour les projets intercommunautaires

● Rappel des bases juridiques :

- ▶ *Articles 32 à 35 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP*
- ▶ *Articles 42 à 44 du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER*
- ▶ *PDR FEADER en région (ex – PDR FEADER Ile de France)*

● La méthode LEADER (Liaisons Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est fondée sur 7 concepts clés :

- 1) **L'élaboration d'une stratégie locale de développement spécifique à un territoire** identifié au moyen d'une liste de communes. Chaque stratégie devra définir un axe de développement privilégié reflétant le caractère multisectoriel et participatif du projet.
- 2) **Un partenariat public-privé** en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et **réuni au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL)**
- 3) **Une approche ascendante** : l'élaboration, les choix de priorités et la mise en œuvre de la stratégie sont confiées au GAL dans le cadre d'un *Comité de Programmation*. La démarche ascendante vise à renforcer le pouvoir de décision des acteurs locaux et doit favoriser l'émergence de solutions innovantes, créer une valeur ajoutée territoriale et faciliter l'appropriation des projets locaux par la population.
- 4) **Une approche intégrée et multisectorielle** qui doit permettre de créer du lien entre acteurs et activités rurales en mêlant les différents secteurs économiques sociaux et environnementaux au profit de la stratégie locale de développement.
- 5) **Un laboratoire d'idées**. LEADER doit être le catalyseur d'idées nouvelles, de créativité et d'application tant sur les contenus que sur les méthodes.
- 6) **La mise en œuvre de projets de coopération**, entre territoires au sein d'une région, d'un Etat membre et entre des territoires des plusieurs Etats membres.
- 7) **Le travail en réseau** : l'implication dans les réseaux régionaux, nationaux et européens doit faciliter les échanges d'expériences, de savoirs faire et de bonnes pratiques.

En résumé, un LEADER répond donc à une logique de **projet de territoire, ascendante** (« bottom up »), à une logique **d'actions intégrées** (contrats sur les volets économiques, environnementaux, sociaux, territoires), autorise une **institution de gouvernance** (le Groupe d'action local GAL) et enfin la mobilisation de **co-financement européen FEADER** appelant une **contrepartie nationale** (collectivités).